

C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes
et sur le site internet de la mairie : www.carnetin.fr

N°118/Juillet 2026

A VOS AGENDAS

Mardi 14 juillet 2026 à 11h



Monsieur le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux sont heureux de vous inviter pour célébrer la fête Nationale et à partager le pot de l'amitié dans la salle polyvalente Marie-Claude DUVAL.

Dimanche 6 septembre 2026

RASSEMBLEMENT

VOITURES ANCIENNES et PRESTIGE

THÈME R8 GORDINI II

MOBYLETTES

CARNETIN SEINE-ET-MARNE

10h BALADE EN VOITURES

16h CONCERT POP-ROCK

LES BELLES MÉCANIQUES

CARNETIN MEETING AUTO

dimanche 6 SEPTEMBRE 2026 de 9h30 à 18h

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE



Les infos sur ... Instagram



mairie_de_carnetin

Samedi 12 septembre 2026

CARNETIN FESTIVAL DE MUSIQUE

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

À PARTIR DE 17 H

AU PROGRAMME

- BLOODLINE
- DUO MILO
- STRING PIANO
- THE HOLIDAYS
- TRIBUTE TO MUSE
- PHOSPHÈNE
- BRUNO ET SES AMIS

TOUS POUR LA MUSIQUE PARTAGEONS LA PASSION

RESTAURATION - BUVETTE

Entrée gratuite

32 RUE ALBERT MATTAR - CARNETIN

Dimanche 13 septembre 2026

NETTOYONS LA NATURE À CARNETIN !

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES AMIS DE CARNETIN

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

Départ de la mairie à 10h

- RAMASSONS NOS DÉCHETS
- PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT

CHAQUE GESTE COMPTE, CHAQUE ACTION CHANGE TOUT !

ENSEMBLE, GARDONS NOTRE NATURE BELLE !

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

01 64 30 24 20 OU mairie.carnetin@wanadoo.fr

EN FAMILLE ENTRE AMIS

** Ne pas jeter sur la voie publique **

VOLS A LA FAUSSE QUALITÉ, SOYONS VIGILANTS !

Plusieurs signalements de vols ou tentatives de vols à la fausse qualité ont été signalés à Carnetin durant ces dernières années. Il s'agit de vols réalisés la plupart du temps au domicile des particuliers, par des malfaiteurs se faisant passer pour des professionnels (artisans, agents EDF, GDF par exemple), ou des représentants d'administration. C'est pourquoi, la Police Nationale est venue le 16 juin dernier pour former et informer nos seniors.



Durant cette réunion de prévention, une multitude de conseils ont été présentés afin de repérer les pratiques frauduleuses de ces malfaiteurs et d'éviter de tomber dans leur piège... parfois très bien rodé !

Il faut savoir qu'à Carnetin, depuis mars 2025, il existe un arrêté du Maire interdisant le démarchage à domicile. En d'autres termes, le porte à porte pour nous vendre des produits ou des services est strictement interdit dans notre village. Ceci n'est pas forcément connu des vrais ou faux artisans, commerçants, ... Donc voici quelques conseils donnés par la Police Nationale pour vous protéger :

1/ Un professionnel sonne à ma porte, que faire ?

Le scénario type : un « artisan » sonne à votre porte. Il vous dit avoir repéré un gros problème sur votre toiture qu'il faut régler de façon urgente. Il dit être sur un chantier à Carnetin, et qu'il a donc tous les outils et matériaux nécessaires dans son véhicule.

- Si vous n'êtes pas à l'origine de la demande, il faut s'assurer de la qualification des professionnels en leur demandant : le RCS (Registre du Commerce et des Sociétés), son assurance décennale, et un devis. NE JAMAIS

- COMMENCER DES TRAVAUX sans avoir étudié durant plusieurs jours un devis.
- Limiter l'ouverture de la porte QUELQUES SOIENT LEURS ARGUMENTS (travaux de toitures urgents, gouttières en train de tomber...) et ne jamais faire rentrer quelqu'un chez vous car une fois entrés dans les lieux, ils font diversion auprès de la victime pour lui subtiliser des effets de valeur (leurs complices ne sont jamais loin !)
- Le passage des agents EDF, GDF,... sont systématiquement annoncés en amont.
- Parfois les malfaiteurs se font également passer pour des faux policiers. Ils ont élaboré un plan : ils vous présentent des objets vous appartenant (qu'ils vous ont eux-mêmes volés quelques jours auparavant), et essaient de vous faire croire que vous êtes face à un agent de police en charge de l'enquête sur ces vols. Toujours le même objectif : rentrer chez vous !

En cas de doute, n'ouvrez pas la porte, ne faites rentrer personne chez vous, et s'il s'avérait être quelqu'un de bonne foi, un autre rendez-vous vous sera communiqué officiellement.

2/ Je reçois un appel téléphonique me demandant des renseignements spécifiques, est-ce normal ?

Le scénario type : un faux conseiller de votre banque vous informe du piratage de votre carte bancaire. Il vous demande alors de faire plusieurs manipulations sur vos comptes, et/ou remettre votre carte à un coursier qui va se présenter chez vous.

Les banques, les impôts,... ne vous demanderont jamais vos identifiants ou de faire des manipulations (numéros de comptes, numéro fiscal, transferts d'argent ...).

Si vous êtes victime, ou avez fait l'objet d'une tentative de vol, essayez de rassembler un maximum d'informations (véhicule utilisé, description des auteurs, etc.) appeler immédiatement la Police Municipale de Lagny-sur-Marne au 01.64.02.47.47 (9h à 17h30) ou la Police Nationale au 17 (24h/24).

RETOUR SUR LA FETE DU VILLAGE

Samedi 20 juin 2026 s'est déroulée la traditionnelle fête du village ; thème portugais cette année ! Accompagnés par des airs d'accordéon, les élus étaient ravis d'accueillir les Carnetinois dans la cour de la mairie embellie par un décor portugais prêté pour l'occasion. 110 personnes sont venues profiter de ce moment chaleureux de partage et de convivialité. Le plat (succulent !), offert par la Mairie, a été cuisiné par L'escale Gourmande de Lagny-sur-Marne, représenté par Alexandre, un jeune du village. Après le repas, Ludwig, notre DJ, a mis une ambiance de folie en animant un super blind test de chansons de toutes les décennies. 3 groupes ont remporté le jeu et sont repartis avec un pot de miel de Carnetin. Les habitants ont dansé jusque tard dans la nuit. Une très belle réussite ! Un pur moment de bonheur !

Quelques photos



RAPPEL

BRUITS DE VOISIGNAGE

Rappel de quelques points importants de l'arrêté municipal 2020-015

Article 2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés **par des particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. **sont autorisés du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Article 3 : Les travaux exécutés dans le cadre des **activités professionnelles** (industrielles, agricoles, horticoles...), à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées susceptibles de causer une gêne pour le voisinage **sont autorisés du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00, le samedi de 8h00 à 20h00 et interdits les dimanche et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.**

SPECIAL BUDGET



Le budget de la commune pour cette année a été voté le 10 avril 2026 par le Conseil Municipal.

Comme pour l'année 2025, les dépenses seront essentiellement consacrées à la gestion courante et ne devraient pas évoluer. Malgré le désengagement progressif de l'Etat, les recettes de fonctionnement devraient être identiques à celles de l'exercice précédent.

Dépenses d'investissement 2025 :

- Remodelage des espaces verts derrière la Mairie et des massifs rue de La Croix
- Réfection des rives de la toiture de la Mairie
- Ajustement de l'éclairage public pour économiser l'énergie.
- Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat
- Acquisition d'un onduleur et antennes pour améliorer la communication de certaines caméras vers la centrale située dans la Mairie
- La fin de l'étude du PLU (Enquête publique et Publications diverses)

Pour 2026 le montant des investissements reste raisonnable. Des recettes d'investissement sont prévues, en particulier le remboursement par l'Etat de la TVA pour les dépenses d'investissement de l'année 2024.

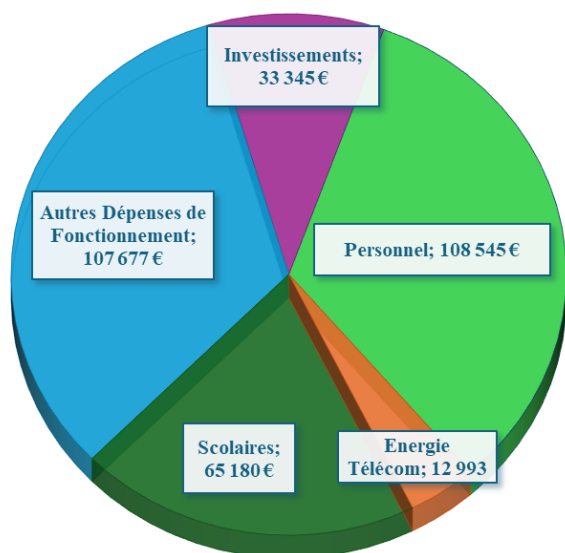
Les principaux projets sont les suivants :

- Travaux et matériels de voirie
- Caméras supplémentaires vidéo protection
- Ecran vidéo protection
- Changement Ordinateur urbanisme
- Installation d'un écran dans la salle du conseil municipal
- Travaux d'urgence sur la toiture de l'église
- Aménagement du terrain derrière la mairie
- Acquisition de terrains

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages. Ils n'ont pas évolué depuis 2012.

Les recettes sont suffisantes pour financer les dépenses de la commune sans avoir recours à l'emprunt. Si vous constatez une augmentation de vos taxes, elles sont dues à l'évolution de la valeur locative sur le Foncier Bâti, dont le taux est fixé par l'Etat, et qui progresse de 3,7% cette année ainsi que des autres taxes non maîtrisées par la commune.

DÉPENSES 2025



RECETTES 2025

